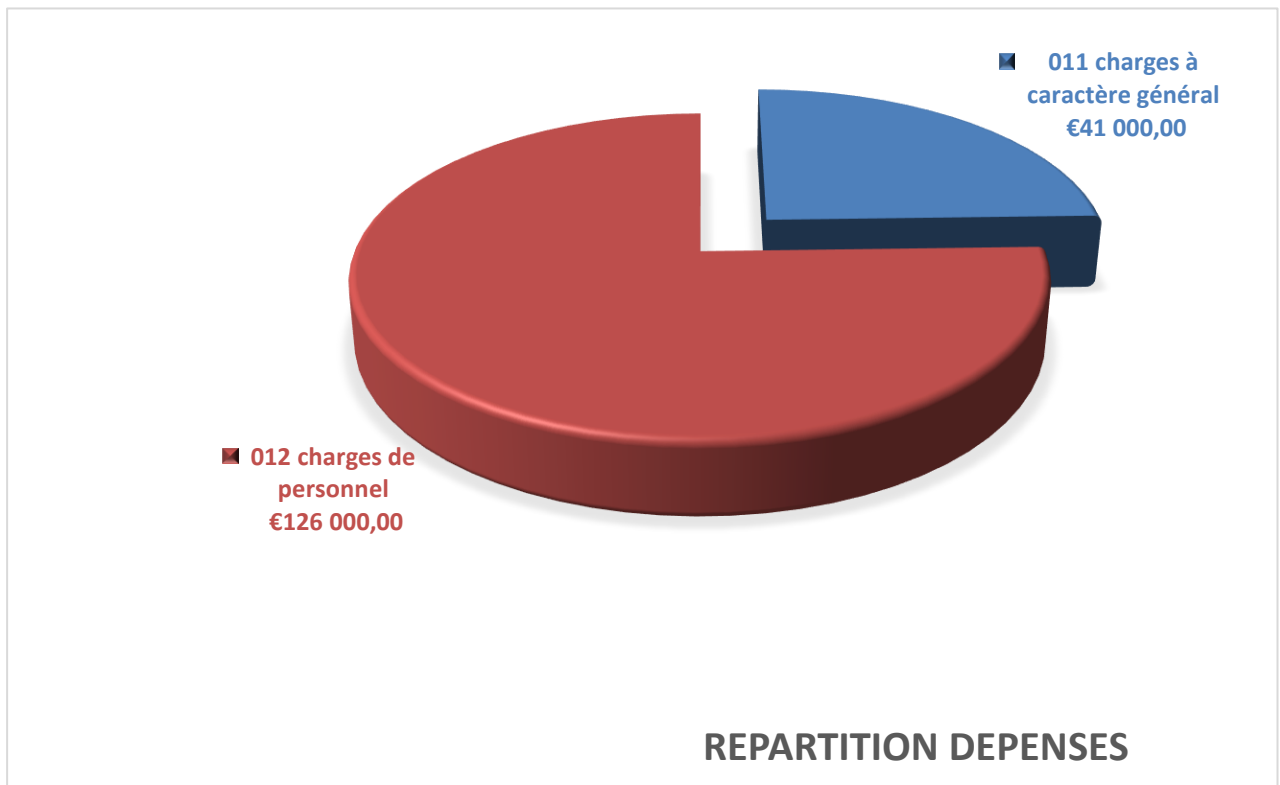


SYNTHESE EXPLICATIVE BUDGET ALSH 2026

SECTION FONCTIONNEMENT :

LES DEPENSES :

les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèvent en section de fonctionnement à 167 000,00 €. Les dépenses sont stables par rapport aux prévisions 2025.



Au chapitre 011 « charges des gestion courante »

Les dépenses correspondent à celles nécessaires pour l'animation des ALSH, des petites vacances scolaires et du centre d'été, à savoir principalement:

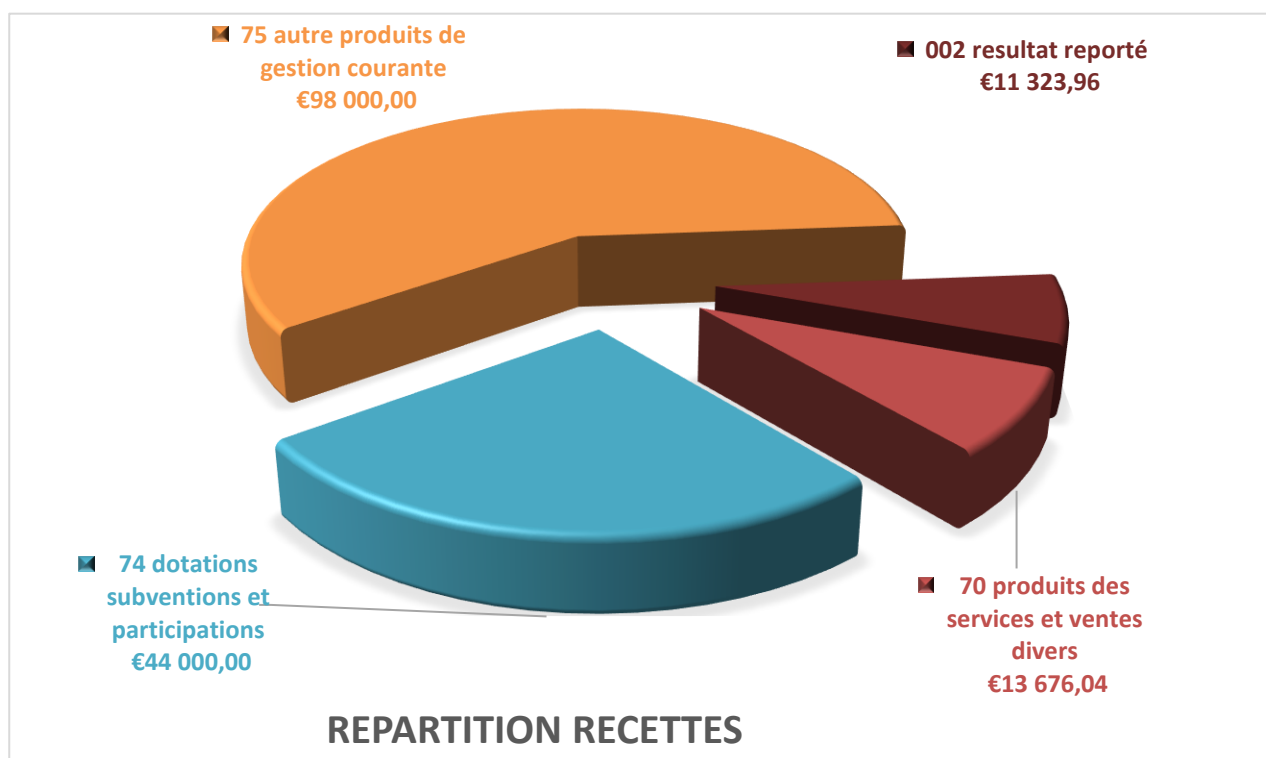
- 60623 : produits alimentaires pour les goûters des centres
- 6068 et 60632 » autres matières et fournitures et petits équipements » l'achat de matériels pour les activités des enfants.
- 61351 « location de matériels roulants pour les déplacements du centre d'été.

- 6188 « autres frais divers » qui reprend les dépenses liées aux activités et sorties des ALSH (entrées aux centres de loisirs ou parcs d'activités, parcs zoologiques, piscines, fermes pédagogiques et place de cinéma..)
- 6228 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers » qui comprend les rémunérations des animateurs vacataires ou en indemnités accessoires.
- 6245/6247 : transports de personnes et collectifs » ce compte reprend les frais de transports en bus pour les sorties programmées des ALSH.

Au chapitre 012 « charges de personnel

- Le compte 012 est stable voir légèrement en baisse par rapport aux prévisions de 2025. Il tient compte d'un nombre ajusté d'animateurs comme en 2025, mais avec un centre de juillet d'une durée normale de 20 jours.

LES RECETTES :



002, la section recettes voit son résultat de fonctionnement reporté supérieur à celui de l'exercice 2025 du fait d'un 012 ajusté avec un fonctionnement autour d'équipes resserrées et d'une participations CAF supérieure.

Au chapitre 70 « produits des services en ventes diverses » prévisions stables car le chapitre concerne principalement les participations des familles aux ALSH (tarifs de 2025).

Au chapitre 74 « dotations-subventions et participations » aides financières de la CAF une prévision supérieure à celle de 2025 pour tenir compte de l'effet CTG. Aides bonifiées par rapport à la participation des chargés de coopération (agents du service jeunesse).

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : ce compte concerne la prise en charge du déficit du budget. La subvention d'équilibre est revue à la baisse et sera ajustée en fin d'exercice.

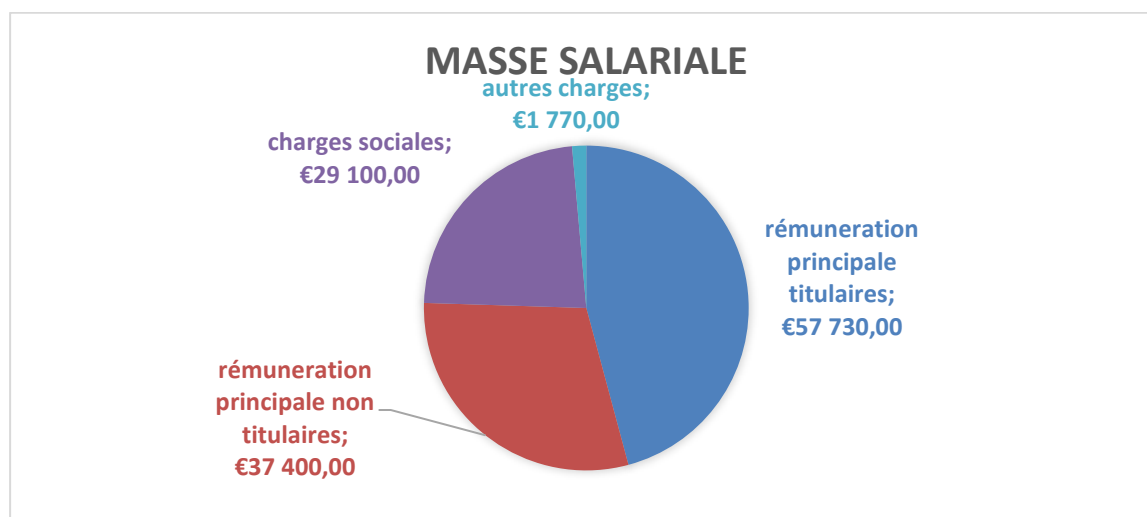
Données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :

La Structure des effectifs au 01 janvier 2026

La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine

Filière/catégories	Statut	grade	postes
		TOTAL	
Culturelle	titulaire	B	1
Culturelle	titulaire	C	1
		TOTAL GENERAL	2

La Structure de la masse salariale 2026



Conclusion

Un budget de fonctionnement stable pour 2026 afin de répondre à la fois à la nécessité d'un budget maîtrisé sans nuire à la qualité des animations des accueils de loisirs de l'année. Pour 2026 l'équipe des encadrants des ALSH sera là aussi repensée comme en 2025 afin de limiter la progression du poste 012. Comme déjà indiqué la non-évolution de la tarification des

participations des familles liées aux critères de financement de la CAF limite les recettes du budget annexe. La Convention Territoriale Globale qui permet de bénéficier d'un levier financier supplémentaire pour les ALSH (sous forme de bonus territoire) et d'un soutien à l'ingénierie avec le cofinancement du poste de chargé de coopération, va permettre dans sa nouvelle version 2026-2030, une répartition plus juste et équitable des postes de chargé de coopération et l'harmonisation des financements CAF en fonction du travail dédié. La commune connaîtra une redistribution à la hausse de l'enveloppe globale pour l'aide à l'ingénierie à compter de cette année au regard des déclarations de données réelles financières et d'activités.